



CONSEIL DE PARIS

Séance des 1, 2, 3 et 4 juillet 2025

[Vœu de l'exécutif présenté au nom de l'Assemblée citoyenne de Paris]

Vœu relatif à la lutte contre la solitude

Le Conseil de Paris,

Vu la délibération-cadre 2021 DDCT 50 « portant une nouvelle approche de la participation citoyenne et de la vie associative au cœur d'une démocratie parisienne renouvelée » approuvant dans son article 1er la création de l'Assemblée citoyenne de Paris.

Vu l'adoption de son règlement intérieur au sein de l'article 2 de la délibération-cadre susnommée.

Vu la délibération 2024 DTEC 32 « Projet de Stratégie de résilience de Paris : Anticiper et faire face collectivement aux crises et défis de demain » plaçant les « Solidarités de proximité » comme thématique n°1.

Considérant que nous sommes membres de la troisième promotion de l'Assemblée citoyenne de Paris, mise en place au mois de septembre 2024 et composée de cent habitantes et habitants tirés au sort et représentatifs de la population parisienne ;

Considérant que, conformément à la délibération 2021 DDCT 50, nous disposons de moyens pour nous former, être informés et sensibilisés, interpeller les décideurs et peser sur la décision publique avec notamment la possibilité de déposer des vœux ou une délibération en Conseil de Paris ;

Considérant la complémentarité des notions de solitude et d'isolement, définies respectivement comme un ressenti qui peut être parfois choisi et momentané pour la solitude, et une situation objective et involontaire générant une souffrance pour l'isolement ;

Considérant que l'isolement est en expansion et touche tous les âges (les jeunes et les personnes âgées principalement) et toutes les catégories de la société (notamment les personnes en situation de précarité, de handicap et les aidants) ;

Considérant les impacts négatifs de la solitude sur la santé publique, sur l'économie et sur la participation à la vie démocratique ;

Considérant les études menées sur la solitude et/ou l'isolement par la Fondation de France, les Petits frères des pauvres, l'Apur ou encore l'association Astrée qui démontrent qu'un quart des plus de 15 ans se déclare en situation de solitude et que 41% des étudiants se sentent seuls, des chiffres qui sont en constante augmentation ;

Considérant que le territoire parisien recouvre des réalités socio-économiques et spatiales très spécifiques non prises en compte par les études actuelles, et que sa population en situation de solitude mériterait donc d'être étudiée de façon distincte ;

Considérant le mandat suivant qui nous a été adressé par l'exécutif : « *En complément d'actions déjà existantes et visant à soutenir les personnes isolées (personnes âgées, nouveaux arrivants, étudiants, etc.) comment lutter contre la solitude à Paris ? Quelles initiatives soutenir et quelles actions mettre en place pour renforcer le lien social ?* » ;

Considérant que de nombreuses associations et organismes œuvrent déjà au quotidien et aux côtés de la Ville de Paris et de sa Maison étudiante, pour lutter contre la solitude sur le territoire parisien, dont celles que nous avons auditionnées : les Petits frères des pauvres, la Fondation pour le logement des défavorisés, la Fondation de France, Cop1 Solidarités étudiantes, Paris en compagnie, Entourage, Astrée et le CROUS de Paris ;

Considérant les auditions complémentaires que nous avons menées: Conseil parisien des associations, Conseil parisien des Européen.nes, universitaires et experts : Sylvain Bordiec, maître de conférences à l'Université de Bordeaux; Clément Boisseuil chef de projet études sociales et santé de l'atelier parisien d'urbanisme; Hadrien Riffaut, sociologue et directeur de l'étude Solitudes 2023 pour la Fondation de France; Jean-François Serres, rapporteur du rapport Combattre l'isolement social du Cese, ex délégué général des Petits frères des pauvres, cofondateur de Monalisa; Conseil départemental des Pyrénées Atlantique pour sa consultation citoyenne « luttons contre l'isolement et la solitude », ainsi que des agents et des représentants de l'exécutif de la Ville de Paris ;

Considérant la contribution du Conseil parisien des associations aux travaux de l'Assemblée citoyenne, et sa proposition de mise en place d'un groupe de travail en son sein consacré aux mesures de luttres contre l'isolement par le secteur associatif ;

Considérant que la proximité est la clé des démarches pour aller vers les personnes concernées ;

Considérant qu'il existe déjà des documents et du matériel produits par la Ville de Paris, mais que ces éléments d'information et de communication ne sont pas assez connus et diffusés ;

Considérant l'avis citoyen produit par l'Assemblée citoyenne, annexé au présent vœu et qui comporte un ensemble de recommandations sur le contenu et la mise en œuvre des attendus ci-dessous ;

Considérant la plénière de l'Assemblée citoyenne du 14 juin 2025, lors de laquelle les éléments contenus dans le présent vœu ont été présentés devant les élus de la Ville de Paris et adoptés par ses membres ;

Considérant qu'à cette occasion, l'exécutif parisien a proposé à l'Assemblée citoyenne de présenter le rendu de leurs travaux lors du Conseil de Paris du mois de juillet 2025 et s'est engagé à instruire concrètement les attendus suivants ;

Sur proposition de ses membres, et avec le soutien de l'exécutif municipal, l'Assemblée citoyenne émet le vœu que la Ville de Paris :

1. Mettre en œuvre une enquête-action de grande ampleur dans les deux ans à venir, pour :

- Mieux saisir la dimension et la nature de la solitude à Paris,
- Questionner la notoriété de l'existant en matière de lutte contre la solitude,
- Communiquer, grâce à la création d'une plaquette dédiée et du site paris.fr, sur les dispositifs et démarches émanant de la Ville de Paris et d'associations,
- Associer le secteur associatif par le biais du Conseil parisien des associations.

- 2. Agrège des membres de l'Assemblée citoyenne et l'ensemble des partenaires institutionnels et associations dans la conception de l'enquête-action, sa mise en œuvre et son évaluation ; et crée une mission de Volontaires de Paris sur le modèle de la Nuit de la Solidarité.**
- 3. Organise, en se basant sur les résultats de l'enquête-action susmentionnée, une campagne de mobilisation à construire avec les citoyennes et citoyens et les parties prenantes, avec des effets pérennes, et respectant les principes suivants déjà identifiés par l'Assemblée citoyenne :**
 - Utiliser une tonalité positive pour éviter la stigmatisation,
 - Privilégier des dispositifs d'aller-vers adaptés,
 - Assurer une déclinaison au plus près des habitants dans une logique de proximité, avec notamment la création de locaux de sociabilité,
 - S'adosser à une programmation événementielle, notamment le « Mois du Lien », pour favoriser l'émulation autour de ce sujet.
- 4. Déploie une campagne de sensibilisation sur les enjeux de la solitude par la création d'un « Mois du lien ».**
- 5. Poursuive ses engagements pris envers les promotions précédentes en s'engageant à ce que les mesures contenues dans ce vœu donnent lieu à un droit de suite régulier et transparent de leur mise en œuvre. Et que ces mesures fassent l'objet d'une évaluation en termes de résultats concrets dans les cinq ans suivant leur mise en œuvre.**